

Le Café philo du colloque NPP Unesco 2014 au Café des Phares : y a-t-il un au-delà de la justice ?

Gunter Gorhan, animateur du Café des Phares, Paris

Depuis mai 68 habitué à dire d'où je parle, j'ai donné ma définition de la "philosophie dans la cité" :

- Prendre de la hauteur sans perdre pied, c.-à.-d. éviter à la fois le ras des pâquerettes du café de commerce et le ciel des idées abstraites.
- Ne pas réduire le philosophe au doute et au questionnement, mais y trouver l'aide pour nous orienter dans l'existence ; pour cela, on a besoin de convictions mises en jeu et à l'épreuve dans tout échange réflexif réussi : "Et à quoi sert la philosophie, sinon à éprouver des "convictions" ? Quel intérêt en dehors ? " (Lettre de Maurice Clavel à Jean-Toussaint Desanti, in J.-T. Desanti, Un destin philosophique, page 18).

J'avais choisi le sujet de l'au-delà de la justice parce que j'ai l'impression d'assister régulièrement à des dialogues de sourds au sujet de la justice et de son au-delà : d'un côté, il y a la revendication d'une plus **juste** répartition du "gâteau" ; il y a une minorité qui dispose de la quasi-totalité de la richesse, et c'est vrai, ou plutôt exact : les 150 personnes les plus riches au monde possèdent autant que les 3 milliards les plus pauvres.

De l'autre côté, **la consistance même du "gâteau"** est critiquée : il est mal fait, peut-être même empoisonné, il faudrait en produire un tout autre. Cf. les débats, publications, colloques et commissions un peu partout dans le monde qui posent la question : "Qu'est-ce qu'au fond être riche, la richesse est-elle réductible au PNB au niveau national et au revenu au niveau individuel ?".

Ma définition de la justice

Tout ce qui précède et suit est **ma** vérité subjective. Il n'y a que la science qui soit objective, mais elle ne dit rien de la vérité à faire, qui est prescriptive, normative, contrairement à l'exactitude scientifique qui est seulement descriptive ; il est en effet impossible de passer de l'être au devoir-être, car depuis le tournant éthique kantien, la philosophie a pour tâche d'explorer le champ des possibles souhaitables.

Tout le descriptif, l'empirique est du ressort des sciences. Des sciences dites exactes uniquement et encore, le coup de force galiléen : "la nature est écrite en figures géométriques" est de nature philosophique, métaphysique, bref, éthique (maîtriser la nature), les sciences dites humaines sont toutes, qu'elles en soient conscientes ou pas, fondées sur une philosophie, sur une éthique ("éthique" au sens de "façon d'habiter le monde").

Il y a deux sens principaux de la notion de justice :

1. La justice comme synonyme de "**droit positif**" : l'ensemble des lois, y compris la constitution, les règlements, les décrets, et les autres sources du droit, telles que la coutume, la jurisprudence, voire la doctrine, les institutions judiciaires, ce qui correspond au pouvoir ou à l'autorité judiciaire. C'est ainsi qu'on se réfère par exemple à la justice française, allemande, anglaise, etc.
2. La justice comme **valeur**, comme sentiment, comme idée, idée régulatrice, idéal.
Ex : le "suum cuique" de Cicéron : à chacun ce qui lui revient.

Ou la réciprocité de Ricoeur (donnant-donnant) et l'équivalence/égalité.

Ce que l'on appelle en philosophie du droit le "droit naturel" correspond en partie à ce deuxième sens de "justice", j'y reviendrai.

C'est ce deuxième sens de "justice", et non pas le droit positif, le droit tel qu'il est effectivement appliqué par les tribunaux, qui nous occupera et préoccupera.

Pour Jacques Derrida, curieusement, de toutes les valeurs, seule celle de la justice est indéconstructible...

Les en-deçà de la justice

Il y en a au moins deux :

- La "loi du plus fort", qui est un oxymore ; la loi sociale n'a rien à voir avec la loi naturelle ; nous sommes obligés de nous soumettre à celle-ci, alors que nous sommes auteurs de celle-là. Une histoire drôle pour faire comprendre : deux camionneurs s'arrêtent devant l'entrée du tunnel du Mont-Blanc, descendent et l'un dit à l'autre : "Il n'y a pas de flic, on y va !". Or, la hauteur de leurs camions dépassait celle du tunnel indiquée sur un panneau... Contrairement aux lois sociales, les lois naturelles ne peuvent être transgressées, ou dit autrement, les lois sociales, contrairement aux lois naturelles sont faites par nous, les humains !

Le darwinisme social qui extrapole les "lois" de la nature au fonctionnement social et individuel (que le plus fort l'emporte) nous réduit ainsi à une existence **animale**.

Les règles de droit sont remplacées par des normes de fonctionnement "**machinique**" (normes de process, de protocole), par le "social engineering", l'ingénierie sociale (Pierre Legendre). Cf. les utopies scientifiques et techniques d'un Auguste Comte.

- Faire du droit et de la justice une **marchandise**, instituer la libre circulation et concurrence des règles juridiques et des juges, créer un marché du droit. Cf. le développement de l'arbitrage, de la médiation juridique et les propositions doctrinales hyperlibérales prônant la privatisation du service public judiciaire.

Quels au-delà de la justice peut-on envisager ?

Ce qu'on appelle le "droit naturel" en philosophie du droit ne correspond qu'en partie à la justice au sens de valeur, d'idée, d'idéal, etc. Il est en effet plus restreint, davantage déterminé et déterminable; il existe schématiquement sous deux formes :

1) Le droit naturel antique, celui des Grecs anciens : la justice dans la cité doit se conformer à l'ordre cosmique, et à la physis, à la nature; il est d'essence holiste, c'est l'harmonie de la communauté qui prime sur les intérêts individuels, subjectifs.

2) Le droit naturel moderne (Pufendorf, Grotius, 17ème - 18ème siècle) : la justice est inhérente à chaque individu isolé du cosmos/nature et de la communauté. Chaque individu a un droit inné à la propriété, la sécurité, la liberté et ensuite il y a extension à toutes sortes de droit : à la santé, au travail, au logement, à la culture, etc. Le droit naturel moderne, individualiste s'incarne dans les droits de l'homme...

Qu'il s'agisse du droit naturel ou de l'idée, sentiment, idéal, valeur de la justice, la question porte sur des au-delà possibles, pensables. Autrement dit, y a-t-il des valeurs, idéaux, sentiments qui se substitueraient à la justice au sens le plus fort du terme (celui du n° 2 de la première page) ?

Quelques pistes

- **L'amour** : "Passer de l'amour de la loi à la loi de l'amour" et St. Augustin : "Dilige et quid vis fac !", "Aime (agapé) et fais ce que tu veux !". En termes psychanalytiques, passer du surmoi (obscène) à l'idéal du moi.

- **Le don** : il est créateur de liens hors justice (ici pas de réciprocité)

- **Le pardon** : pour certains, il se substitue à la justice, pour d'autres il la complète.

- **Le communisme**, ou plutôt 'l'idée communiste' irréductible à ses versions étatiques historiques (Alain Badiou, Jean-Luc Nancy, Slavoj Zizek, etc.). Cf. le dépérissement de l'Etat et donc du droit et surtout la critique marxiste de toute règle générale (justice comme égalité/équivalence) puisqu' il n'y a que des singularités...

- **La Vie** (cf. les philosophies de la vie : Rousseau, Nietzsche, Bergson, Deleuze; Michel Henry). Je reviens au début, au gâteau à partager de manière juste. "La communauté naît spontanément de la dilatation de l'amour de soi de chacun aux dimensions de la communauté tout entière. Elle n'est que l'intensification du sentiment de la vie" (Éric Luzernière Rousseau, l'expérience de la vie sociale, 78).

Au-delà de la juste répartition du "gâteau", l'enjeu n'est-il pas la survie individuelle et collective, celle de notre espèce ?

En ce qui concerne l'individu, l'ONU fait des sondages depuis une trentaine d'années dans tous les pays dits développés à propos des "indicateurs de santé sociale" : dans tous les pays, les indicateurs

(nombre des suicides, maladies mentales, consommation de psychotropes, maladies psychosomatiques, engagements sociaux, etc.) empirent.

En ce qui concerne notre espèce, il suffit de citer les menaces écologiques et le risque d'une conflagration nucléaire (Cf. Jean-Pierre Dupuy et Günther Anders).